

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents28
 présents par procuration5
 absent0
 absent excusé0

OBJET :

Signature d'une convention de partenariat avec l'association de handball HBC SAM afin d'animer des activités périscolaires dans les écoles publiques élémentaires de la Ville, sur le temps méridien périscolaire, du 1^{er} juin au 06 juillet 2021.

Le 20 mai 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 14 mai 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à Mme Krawczyk, Mme Brasset à M.Thevenot, Mme Fayol da Cunha à M. Marcuzzo, Mme Oziel à M. Naudet.

ABSENTS :

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : Mme Jason

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis de la Commission des Sports en date du 27 avril 2021,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que l'association de handball HBC SAM souhaite mettre en avant la pratique du handball en proposant des ateliers de découverte et de motricité autour de cette discipline, dans les cours de récréation des écoles publiques élémentaires de la Ville sur le temps méridien,

CONSIDERANT que l'association de handball HBC SAM propose d'intervenir 2 fois par semaine par établissement scolaire élémentaire à raison de 2 heures par intervention, du 1^{er} juin 2021 au 6 juillet 2021, à titre gracieux,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency est favorable à l'animation de ces activités encadrées par du personnel qualifié mis à disposition par l'association, selon les termes et conditions définis dans la convention de partenariat ci-annexée,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Malnati,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210520-DEL2021052011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

H

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association de handball HBC SAM pour l'animation d'activités périscolaires dans les écoles publiques élémentaires de la Ville, sur le temps méridien périscolaire, du 1^{er} juin au 06 juillet 2021, ainsi que tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 MAI 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **28 MAI 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Paris dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.